

Tél : 01 60 43 87 52 Courriel : Ce.0770435e@ac-creteil.fr	<input type="checkbox"/> Maternelle <input checked="" type="checkbox"/> Elémentaire <input type="checkbox"/> Primaire	<input checked="" type="checkbox"/> 1 ^{er} trimestre <input type="checkbox"/> 2 ^{ème} trimestre <input type="checkbox"/> 3 ^{ème} trimestre <input type="checkbox"/> extraordinaire	Date Le 05/11 /2024 De 18H 30 à ...20h 22... à l'école
Directrice	<input type="checkbox"/> Mme PONCET		
Enseignant(e)s de l'école	<input type="checkbox"/> Mme. COLOMBERA <input type="checkbox"/> Mme. LEFRANC <input type="checkbox"/> M. GONZALEZ <input type="checkbox"/> Mme. TOUSSAINT		
Parents élus	<input type="checkbox"/> Mme. GATTEFOSSEY <input type="checkbox"/> Mme. VEUILLOT	<input type="checkbox"/> Mme. DORLEANS <input type="checkbox"/> Mme. ALLIES	
Le maire ou son représentant	<input type="checkbox"/> Mme. HERSE et Mme. GIBERT		
Absent(es)	Absent(es) excusé(es) <input type="checkbox"/> Mme. l'Inspectrice de la circonscription du Val d'Europe <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>		

Président(e) de séance : Mme. Catherine PONCET	Secrétaire de séance : M. Florian GONZALEZ
--	--

1) Vote et approbation du règlement intérieur du Conseil d'école. (cf le document « règlement intérieur du Conseil d'école »).

Le conseil d'école est un lieu d'échanges entre les différents partenaires qui doit se dérouler dans un respect mutuel.

Un exemplaire du procès verbal sera envoyé aux parents délégués et tous les parents pourront le consulter sur le site des mairies (environ une semaine après le conseil) et sur l'ENT Beneylu ainsi que la charte de la laïcité et la charte des parents accompagnateurs.

Le règlement intérieur du Conseil d'école est adopté à l'unanimité par l'assemblée.

2) Organisation pédagogique de l'école

La composition de l'école de cette année est la suivante :

- Mme. COLOMBERA : CP (19 élèves)
- Mme. PONCET : CE1- CE2 (12 CE1 et 9 CE2)

Mme. PONCET est déchargée tous les mardis par Mme TOUSSAINT.

- Mme. LEFRANC : 21 élèves CE2-CM1 (7 CE2 et 14 CM1)
- M. GONZALEZ : CM1- CM2 25 élèves (5 CM1 et 20 CM2)

L'école compte à ce jour un total de 86 élèves.

3) Résultats des élections des parents d'élèves.

Les résultats des élections sont communiqués.

Lors des élections du vendredi 11 octobre 2024, il y a eu 67 votants sur 149 électeurs inscrits.

67 suffrages ont été exprimés et il y a eu 2 votes blancs ou nuls.

Le taux de participation a donc été de 44,97 % et les 4 sièges ont été pourvus.

- 4 titulaires : Mme. Veillot (maman de Nathan en CE2), M. Pueyo. (papa d'Alicia en CM2), Mme. Gattefossey (mère d'Andréa en CM1), , Mme. Dorléans (maman de Judy en CM1)
- 3 suppléants : M. Alberici (papa de Maël en CE2), Mme. Alliès (maman d'Ambre en CM2), Mme. Beulque (maman de Charlotte en CE2 et d'Elioth en CM2).

Les représentants des parents d'élèves ont la possibilité de s'exprimer sur : les activités pédagogiques, l'utilisation des moyens alloués à l'école, les activités périscolaires et la restauration scolaire.

Pour rappel, la préparation des élections des parents d'élèves délégués échoit aux candidats, aux parents délégués. L'école se charge de donner le matériel de vote et de transmettre la communication fournie par les parents délégués et les candidats.

Par ailleurs, les questions concernant les enfants et leur classe ne peuvent être traitées lors d'un conseil mais doivent être évoquées directement avec l'enseignant en question. Les parents délégués pourront inviter les familles à entrer en contact avec l'enseignant concerné.

L'équipe pédagogique tient à remercier les représentants de parents d'élèves pour leur engagement dans la vie de l'école.

4) Vote et approbation du règlement intérieur de l'école. (cf le document « règlement intérieur de l'école »).

Un exemplaire du projet du règlement intérieur de l'école est donné à chaque membre.

Le règlement intérieur a été établi sur la base du règlement départemental des écoles de Seine et Marne.

Dans le nouveau règlement intérieur de l'école sont notés un encart quant au projet Phare (déjà présent dans le règlement intérieur de l'école l'année dernière) et des précisions à propos des collations de la récréation du matin (basées sur des fruits). Est également précisé quels objets sont adaptés à l'école, avec exclusion des doudous et des petits objets personnels qui peuvent être et sont sources de conflits.

Projet Phare : C'est un **plan national de prévention du harcèlement** à destination des établissements scolaires. Il est **généralisé** à toutes les écoles et à tous les collèges **depuis la rentrée 2021** et a été étendu aux lycées depuis la rentrée 2023.

➔ C'est un **renforcement des moyens pour prévenir du harcèlement** dans les écoles

En quoi consiste le programme phare ?

1/ Il permet **d'éduquer pour prévenir** les phénomènes de harcèlement (prévention)

2/ De **former** une communauté protectrice de **professionnels**

→ Le but : faire cesser rapidement une situation d'intimidation (les premiers effets se voient rapidement, mais il faut compter un délai de 2 à 3 semaines environ pour ressentir une réelle amélioration). On recherche une résolution pacifique des situations de conflits, dans le but d'améliorer les relations entre élèves. Il s'agit d'une méthode éducative.

→ Les moyens :

- S'utilise en équipe
- S'appuie sur des entretiens **individuels** courts (3 minutes environ)
- Suit une stratégie et une méthodologie prédéfinies
- Est non blâmante (pour éviter les représailles), non culpabilisante.
- Permet aux élèves de changer de posture
- Utilise et renverse l'effet de groupe

Déroutement : Une situation est signalée. La directrice informe la cellule et s'entretient avec l'élève cible (victime) sans limite de temps.

La cellule (équipe enseignante ou équipe de la circonscription) intervient et s'entretient avec les intimidateurs présumés et témoins (entretiens courts).

2^{èmes} entretiens quelques jours après et entretiens réguliers avec la cible seulement sur une durée de 15 jours. Les familles ne seront pas informées des entretiens afin de ne pas perturber le protocole.

Précisions :

- Les entretiens sont les mêmes pour tous les enfants (sauf la cible). Aucun n'est incriminé et tous ont une part à jouer dans la résolution du problème.
- Les questions sont prédéfinies.
- L'autorisation des parents n'est pas requise.
- Les familles ne sont pas informées au préalable (pour créer un effet de surprise et pour ne pas anticiper ce qu'il faudrait dire) ni nécessairement après coup (sauf pour la cible).

4/ Si la cellule se réunit et conclut que **la situation ne correspond pas** exactement aux critères d'une situation d'intimidation, elle peut quand même intervenir avec des entretiens un peu modifiés.

Cela n'est pas encore arrivé sur la circonscription, mais si la situation ne s'est pas améliorée au bout de 3 semaines, on passerait à une méthode plus répressive (information et réception des familles, sanctions : exclusion de 5 jours de l'élève intimidateur, voire définitive en accord avec l'Inspection et le Maire...).

Tout protocole Phare lancé est doublé d'un fait établissement établi par Mme. Poncet. Il y a un vrai suivi derrière chaque situation déclarée. L'année dernière, trois situations ont été traitées dans ce cadre.

Jeudi dans le cadre de la journée de lutte contre le harcèlement scolaire, un questionnaire anonyme sera donné aux élèves afin d'évaluer leur ressenti à ce sujet.

Le vote est proposé aux membres du conseil. Le règlement est adopté à l'unanimité.

Un exemplaire est annexé au procès-verbal.

5) Vie de l'école

◆ **Projet d'école**

Le projet d'école est le même que celui de l'année dernière. Les 4 principales orientations à travailler :

1° Développer la compréhension en lecture.

2° Enrichir la motricité des élèves tout en contribuant à la construction de leur santé.

3° Résoudre les problèmes mathématiques.

4° Sensibiliser les élèves au développement durable.

◆ **Évaluations nationales**

Les évaluations nationales des élèves (tous niveaux) ont été effectuées à partir du lundi 9 septembre 2024. Leur but était de connaître le niveau des élèves afin de mieux adapter les apprentissages à leurs besoins. Les résultats ont été communiqués aux parents. Les enseignantes ont rencontré les parents des élèves pour transmettre ces résultats.

Les élèves de CP auront une seconde période d'évaluations à partir de janvier 2025 pour faire le point sur leurs acquis.

◆ **Les aides spécifiques.**

• Les APC

Les activités pédagogiques complémentaires (APC) s'ajoutent aux 24 heures hebdomadaires d'enseignement sur le temps scolaire. Elles se déroulent par groupes restreints d'élèves. Elles sont organisées par les enseignants et mises en œuvre sous leur responsabilité. Les activités pédagogiques complémentaires permettent :

- une aide aux élèves rencontrant des difficultés dans leurs apprentissages ;
- une aide au travail personnel ;
- la mise en œuvre d'une activité prévue par le projet d'école.

Les séances d'APC se déroulent sur les temps du midi. Elles sont soumises à l'accord des parents.

• Les PPRE

Un programme personnalisé de réussite éducative (PPRE) est un plan coordonné d'actions conçu pour répondre aux besoins d'un élève lorsqu'il apparaît qu'il risque de ne pas maîtriser les connaissances et les compétences du socle commun. Il est élaboré par l'équipe pédagogique, discuté avec les parents et présenté à l'élève.

A ce jour 4 PPRE ont été rédigés et 6 PAP en cours.

• Le RASED : Le réseau d'aides spécialisées aux élèves en difficulté.

Mme. Christine Prigent la psychologue scolaire (PsyEN), peut intervenir dans le cadre de la prévention des difficultés scolaires, l'évaluation des capacités des enfants et la scolarisation des enfants en situation de handicap. Elle ne peut intervenir en entretien individuel qu'avec l'accord écrit des parents et répondra à toute demande émanant des enseignants ou des parents.

◆ Soutien scolaire

Les enseignants vont mettre en place un soutien scolaire à partir du mardi 5 novembre au 6 février 2025 pour les élèves qui ont des difficultés dans certains domaines.

Ce soutien sera gratuit. Un courrier d'information a été donné aux parents des enfants concernés.

◆ Le transport

En cas de changement durable, les parents devront informer le RPI.

En cas de changement exceptionnel (pour le jour même), les parents doivent arriver avec une décharge complétée.

◆ Les projets et les manifestations (selon l'évolution de la situation et d'éventuelles nouvelles directives)

- **Lundi 23 septembre (matin):** photo de classe
- **Semaine du 14 au 18 octobre :** activités autour de la semaine du goût (petits-déjeuners autour des saveurs et des fruits).
- **Lundi 4 Novembre :** Répétitions de la Marseillaise en préparation du 11 novembre avec M. Franco-Mano (chef d'orchestre)
- **11 novembre:** Chant la Marseillaise (à Jablines ou à Lesches)
- **Jeudi 14 Novembre:** exercice PPMS Risques Majeurs (tempête)
- **30 novembre:** chant de Noël au marché de Lesches
- **Lundi 9 décembre : Spectacle de Noël** , le matin « Panique à Noël » de la compagnie : Neige au soleil. Ce spectacle sera financé par le RPI Jablines Lesches (750 euros), et par la coopérative de l'école (100 euros).
- **Du 13 au 24 janvier:** Natation (après-midi) tous les jours (CE1, CE2, CM2).
- **Vendredi 14 février:** publication des livrets LSU 1^{er} semestre.
- **Mardi 25 mars :** 2^{ème} conseil d'école à 18h30
- **Musique:** intervenante de Marne-et-Gondoire : à partir du vendredi 8 novembre (12 séances), financé par le RPI Jablines-Lesches et la CCMG (moitié chacun).
- **Vélo SRAV avec la gendarme d'Esblly :** cours théorique le Jeudi 13 Février (classe Mme. Poncet et M. Gonzalez) et la pratique est prévue le jeudi 13 Mars (classe Mme. Poncet et M. Gonzalez), le vendredi 14 Février (classe de Mme. Lefranc et Mme. Colombera) et le vendredi 14 Mars (classe de Mme. Lefranc et Mme. Colombera).
- **Vélo à l'école (SRAV):** classe de Mme. Poncet cours du lundi 28 avril au vendredi 9 mai, classe de M. Gonzalez du lundi 12 au jeudi 22 mai et classe de Mme. Colombera du mardi 10 au vendredi 20 juin..
- **Vendredi 23 Mai :** Sortie vélo à l'Île de Loisirs (toute la journée) pour les classes de Mme. Poncet et M. Gonzalez
- **3 sorties à la Base de Loisirs (demi-journée):** Avril-Mai-Juin pour les classes de Mme. Poncet, pour les classes de Mme. Lefranc et M. Gonzalez (**6 sorties pour ces deux dernières classes**) : en attente de validation.
- **Vendredi 13 juin:** 3^{ème} conseil d'école à 18h30.
- **Sortie scolaire:** date à déterminer.
- **Vendredi 28 juin:** publication des livrets LSU 2^{ème} semestre.

6) SÉCURITÉ

Nous sommes actuellement en plan Alerte Vigipirate Urgence Attentat.

Le PPMS est un plan destiné à mettre les enfants, le personnel et le public éventuel de l'école en sûreté en cas de risques majeurs, en attendant les secours mis en œuvre par les autorités ou jusqu'à la fin de l'alerte.

3 alertes incendies, 1 exercice PPMS « intrusion - attentat » (plan particulier de mise en sûreté des élèves) et un PPMS « risques majeurs naturels ».

❖ Alerte incendie :

La 1^{ère} alerte a eu lieu le mardi 17 Septembre. Les élèves et les adultes ont été avertis qu'un exercice aurait lieu dans la journée. L'évacuation s'est faite en 1 min et 43 secondes. Nous avons cependant eu du mal à ouvrir la porte du hall pour sortir de la cour de récréation et le verrou de la classe 3 est difficile à manipuler.

Quant à la deuxième alerte incendie, celle-ci sera prévue en janvier. Seules les enseignants seront avertis pour ce deuxième exercice. Et la dernière alerte sera prévue au mois d'avril, les enseignants et les élèves ne seront pas informés cette fois-ci.

❖ Alerte PPMS Attentat-Intrusion (Plan Particulier de Mise en Sûreté face aux risques majeurs)

Un exercice de mise en sûreté selon un scénario imposé par le Rectorat a été fait le mardi 8 octobre. Les enseignants ont préparé l'exercice avec les élèves en EMC (Enseignement Morale et Civique) dans le but de les impliquer dans le PPMS.

L'exercice du PPMS « Attentat Intrusion » s'est bien déroulé.

❖ Alerte PPMS Risques Naturels

Parallèlement, un exercice PPMS « risques majeurs naturels » (tempêtes, inondations, séismes...) sera effectué à l'école le **jeudi 14 novembre à 15h00**.

7) BILAN DE L'OCCE.

- **Solde au 24 octobre 2024 : 4993 euros**

(Dons des parents à la coopérative: 1253 euros, ce montant a déjà été ajouté au solde)

Toute l'équipe enseignante remercie les parents qui ont participé aux dons faits à l'école.

* Dépenses à venir : adhésion OCCE 212 euros, les différents projets de classe et la sortie scolaire et le matériel pédagogique pour la réalisation des projets (la sortie scolaire, potager, etc.).

* Crédits à venir : une partie des recettes des photos de classe.

8/ LES TRAVAUX RÉALISÉS PAR LA MAIRIE

L'équipe enseignante remercie la mairie d'avoir effectué plusieurs travaux dans l'école depuis le conseil d'école de juin dernier :

- Porte-manteaux dans la classe de Mme Lefranc ;

- Séparation des urinoirs dans les toilettes des garçons ;
- Les tables et les chaises pour les classes (1, 3 et 4) ;
- un banc pour la cour de récréation ;
- un panier de basket.
- robinets dans les toilettes

La liste des demandes de travaux a été envoyée à Mme Herse.

En ce qui concerne la progression de l'aménagement du potager, Mme. Herse transmettra la demande de matériaux et/ou de coffres à potager au cantonnier de la commune. Les parents d'élèves sont aussi mobilisés pour obtenir des matériaux, aider à l'aménagement et à la construction.

9/ SUBVENTIONS DES MUNICIPALITÉS

Pour cette année 2024, un budget RPI pour l'école de 3 361 euros a permis d'acheter des fournitures scolaires, des nouveaux manuels, des ramettes de papier, du matériel pédagogique.

L'école tient à remercier une nouvelle fois le RPI pour ses aides financières et son implication active dans la vie de l'école.

10/ QUESTIONS DES PARENTS

Une remarque est faite par les parents d'élèves élus : dans la rue autour de l'école, le stationnement et les arrivées/départs de parents peuvent potentiellement mettre en danger les enfants qui passent. Des aménagements seraient-ils envisageables afin de sécuriser ces passages ?

Une demande est faite aussi : avoir un cadre clair lorsqu'il y a un enfant plâtré ou avec un fauteuil roulant ou des béquilles. Actuellement, la règle existe mais les agents de cantine ne sont pas assez nombreux pour cela : il faudrait déléguer un agent de cantine spécialement pour cet enfant. C'est particulièrement difficile avec deux services de cantine. Cette demande est donc transférée à M. Barat, maire de Jablines. La demande principale porte sur un cadre réel, connu de tous et partagé dans cette situation.

Les parents d'élèves tiennent à transmettre leurs remerciements auprès de Mme HERSE concernant les tarifs de la cantine qui n'ont pas augmenté contrairement à ceux de l'école maternelle du RPI (Marcel Pagnol), à Lesches. Cette augmentation inquiète beaucoup certains parents.

La kermesse organisée par l'APE Jablines Lesches aura lieu le 14 juin 2025.

Les parents d'élèves de l'APE aimeraient proposer deux idées :

- un partenariat avec un fournisseur de matériel scolaire, dans l'idée comme au collège. 10 % seraient reversés à l'APE ;
 - pour le passage de la rentrée au CP, c'est l'APE qui fournit une trousse complète. Pour cela, ils récupèrent une partie des bénéfices des achats de fournitures scolaires. Cette trousse pourrait éventuellement être remise aux GS lors de leur visite de l'école, ou les futurs CP pourraient être invités à la kermesse.
- Pour l'application de ces deux idées, l'APE aurait besoin des listes des futurs CP.

L'équipe enseignante est favorable à ces deux idées proposées.

11/ DATE DU DEUXIÈME ET DU TROISIÈME CONSEIL D'ÉCOLE

Le deuxième conseil d'école aura lieu le **mardi 25 mars 2025** et le troisième conseil d'école sera le **jeudi 19 juin 2025 à 18h30**.

Fin du conseil à 20 h 22 min